



## AVIS – PROMULGATION

Le 19 avril 2010, le conseil de la Ville de Québec a adopté :

- le Règlement sur des travaux de réaménagement de parcs de l'Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1658, décrétant un emprunt de 180 600 \$;
- le Règlement sur des travaux d'aménagement et d'amélioration de certains parcs de l'Arrondissement de La Haute-Saint-Charles ainsi que sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1665, décrétant un emprunt de 567 500 \$;
- le Règlement sur la réalisation d'une partie de l'entente de développement culturel 2009-2012 entre la Ville et la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1671, décrétant un emprunt de 4 055 000 \$;
- le Règlement sur la réalisation d'interventions sur des bâtiments, des ensembles et des sites d'intérêt patrimonial significatif ou qui sont protégés en vertu de la *Loi sur les biens culturels* et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1672, décrétant un emprunt de 2 600 000 \$.

Tous ces règlements ont été approuvés par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire le 2 juin 2010 et ils entrent en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Une copie de l'ensemble de ces règlements est disponible, pour consultation, au bureau du greffier situé à l'hôtel de ville, 2, rue des Jardins, Québec, durant les heures de bureau.

Donné à Québec, le 4 juin 2010.

Le greffier de la Ville

Sylvain Ouellet, avocat

/hmd